

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de présents : 44
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 5

Point 9 Budget primitif 2022.**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Sybille BERTHET, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Michel SPITZ, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Emmanuella ROSSI, Frédéric HILBERT, Alain RAMDANI, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Rémy ANGST, Amandine BALIRY, Tristan DENECHAUD, Geneviève EBEL-SUTTER, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Richard SCHALCK, Olivier SCHERBERICH, Christophe SCHNEIDER, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Patricia KELLER.

Ont donné procuration

M. Laurent DENZER-FIGUE donne procuration à M. Oussama TIKRADI, M. Xavier DESSAIGNE donne procuration à M. Pascal SALA, Mme Léna DUMAN donne procuration à M. Oussama TIKRADI, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Richard SCHALCK, M. Yavuz YILDIZ donne procuration à Mme Amandine BALIRY.

Nombre de voix pour : 40
contre : 0
abstention : 9

Le rapport est adopté avec l'abstention du groupe « Vivre Colmar, l'écologie entrepreneuriale, créative et solidaire ».

Secrétaire de séance : Déborah SELLGE



MAIRIE DE COLMAR
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES -
Pôle Ressources
DIRECTION DES FINANCES

Séance du Conseil Municipal du 28 mars 2022

POINT N° 9 BUDGET PRIMITIF 2022

Rapporteur : M. OLIVIER ZINCK, Adjoint

Sur la base de l'ensemble des éléments du rapport du budget primitif joint à la présente, il est demandé de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant :

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 31 janvier 2022,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2123-19, L.2313-1 et R.2313-3,

Vu le Code de la Fonction Publique,

Vu l'avis du Comité Technique réuni le 18 mars 2022,

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

ARRETE

le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2022 au montant en équilibre de **189 876 416,60 €** se répartissant **avec les reports** comme suit :

BUDGET PRINCIPAL			
Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	79 727 727,28 €	Opérations réelles	113 120 527,28 €
Opérations d'ordre	34 340 000,00 €	Opérations d'ordre	947 200,00 €
Total	114 067 727,28 €	Total	114 067 727,28 €
Investissement			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles en reports		Opérations réelles en reports	
Opérations réelles en opérations nouvelles	73 678 489,32 €	Opérations réelles en opérations nouvelles	40 285 689,32 €
Opérations d'ordre	2 130 200,00 €	Opérations d'ordre	35 523 000,00 €
Total	75 808 689,32 €	Total	75 808 689,32 €
Total budget principal	189 876 416,60 €	Total budget principal	189 876 416,60 €

FIXE

Le montant annuel d'indemnité pour frais de représentation alloué au Maire de Colmar à **5 000 €**, sur la base des frais réels au fur et à mesure de la présentation des justificatifs.



MAIRIE DE COLMAR
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES -
Pôle Ressources
DIRECTION DES FINANCES

Séance du Conseil Municipal du 28 mars 2022

MODIFIE

Le tableau des effectifs selon l'annexe IV-C1 figurant au présent budget et selon le rapport sur le budget primitif 2022, à compter du présent vote.

VOTE

les crédits par chapitre.

Le Maire



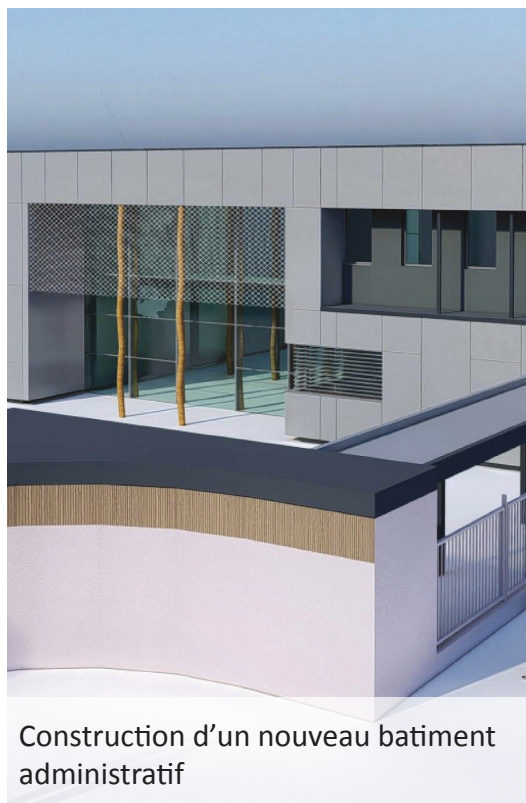
BUDGET PRIMITIF 2022

Rapport de présentation

Ville de Colmar



Rénovation extérieure de la Cathédrale et transformation de la place



Construction d'un nouveau bâtiment administratif



Fin du réaménagement de l'avenue de Paris



Transformation des centres socioculturels



Table des matières

I.	Introduction.....	3
II.	La section de fonctionnement.....	4
A.	Des recettes de fonctionnement qui repartent prévisionnellement à la hausse	4
1.	Chapitre 70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	6
2.	Chapitre 73 – impôts et taxes.....	6
3.	Chapitre 74 – dotations, subventions et participations	8
4.	Chapitre 75 – autres produits de gestion courante	9
5.	Chapitre 76 – produits financiers	9
6.	Chapitre 77 – produits exceptionnels	9
7.	Chapitre 013 – atténuations de charges	9
B.	Des dépenses de fonctionnement qui restent contenues	9
1.	Chapitre 011 – charges à caractère général.....	11
2.	Chapitre 012 – charges de personnel.....	12
3.	Chapitre 65 – autres charges de gestion courante	13
4.	Chapitre 66 – charges financières	15
5.	Chapitre 67 – charges exceptionnelles.....	15
6.	Chapitre 68 – dotations aux provisions.....	15
7.	Chapitre 014 – atténuations de produits	15
III.	Une capacité d'autofinancement prudente dans un contexte économique difficile	16
IV.	La section d'investissement	18
A.	Les recettes d'investissement	19



1.	Les recettes d'équipement.....	20
2.	Les recettes financières.....	21
B.	Les dépenses d'investissement.....	21
1.	Les dépenses d'équipement.....	22
2.	Les dépenses financières.....	29
3.	Les opérations pour compte de tiers.....	29
V.	Synthèse des inscriptions budgétaires 2022 des trois budgets annexes dissous à compter du 31 décembre 2021 dans le budget principal.....	30



I. Introduction

Le deuxième budget primitif de la nouvelle mandature reste marqué par les conséquences de la crise sanitaire avec notamment des dépenses d'équipement qui ont été reportées de 2021 à 2022 pour un montant conséquent de l'ordre de **9 366 K€**.

Par ailleurs, suite à la reprise spectaculaire et très inquiétante de l'inflation, des crédits provisionnels ont été inscrits pour faire face au choc de la flambée des prix de l'énergie et des matières premières.

Le projet de budget primitif 2022 est conforme aux orientations budgétaires définies lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). En outre, il tient compte de la majeure partie des actions planifiées dans le cadre de la nouvelle mandature.

Il se caractérise par :

- une **politique d'investissement dynamique** avec des dépenses d'équipement qui s'élèvent à **42 684 K€** contre **35 512 K€** en 2021 ;
- des **dépenses de fonctionnement qui restent maîtrisées** malgré les effets de la crise sanitaire et les crédits provisionnels ;
- un **rebond des recettes de fonctionnement**, en particulier les produits des services et du domaine, la fiscalité et les participations ;
- une **absence d'effet de ciseau** grâce à des recettes de fonctionnement qui progressent plus rapidement que les dépenses de fonctionnement ;
- un **autofinancement qui progresse**, malgré un contexte économique difficile ;
- une **modération fiscale avec un gel des taux** pour respecter l'engagement pris par la municipalité actuelle dans son programme. L'orientation prise étant de ne pas augmenter les taux de fiscalité sur toute la durée du mandat.



II. La section de fonctionnement

En préambule, il convient de rappeler que suite à leur dissolution, les crédits budgétaires des trois budgets annexes (Festival de Jazz, du Film et Festival du Livre- Espace Malraux) ont fait l'objet d'une réintégration au sein du budget principal (*cf synthèse en fin de document*). Afin de faciliter la comparaison entre les exercices 2021 et 2022, la colonne 2021 retrace le cumul des crédits du budget principal et des trois budgets annexes.

Dépenses						Recettes					
Chap.	Libellés	BP + BS 2021	B.P. 2022	Evolution		Chap.	Libellés	BP + BS 2021	B.P. 2022	Evolution	
				en €	en %					en €	en %
011	Charges à caractère général	18 440 273 €	21 183 700 €	2 743 427	14,88%	70	Produits de services, du domaine & ventes diverses	13 446 700 €	14 061 400 €	614 700	4,57%
012	Charges de personnel et frais assimilés	45 336 800 €	46 800 000 €	1 463 200	3,23%	73	Impôts et taxes	57 190 000 €	58 966 000 €	1 776 000	3,11%
65	Autres charges de gestion courante	10 276 400 €	9 026 100 €	-1 250 300	-12,17%	74	Dotations, subventions et participations	18 784 650 €	19 484 700 €	700 050	3,73%
66	Charges financières	1 374 200 €	1 175 000 €	-199 200	-14,50%	75	Autres produits de gestion courante	1 980 300 €	1 970 200 €	-10 100	-0,51%
67	Charges exceptionnelles	1 145 900 €	389 066 €	-756 834	-66,05%	76	Produits financiers	923 500 €	923 500 €	0	0,00%
68	Dotations aux provisions	0 €	814 000 €	814 000		77	Produits exceptionnels	496 100 €	163 600 €	-332 500	-67,02%
022	Dépenses imprévues	50 000 €	0 €	-50 000	-100,00%	013	Atténuations de charges	973 000 €	910 000 €	-63 000	-6,47%
014	Atténuations de produits	1 518 000 €	299 500 €	-1 218 500	-80,27%						
Total des dépenses réelles de l'exercice		78 141 573 €	79 687 366 €	1 545 793	1,98%	Total des recettes réelles de l'exercice		93 794 250 €	96 479 400 €	2 685 150	2,86%
Autofinancement		15 652 677 €	16 792 034 €	1 139 357	7,28%						
Total		93 794 250 €	96 479 400 €	2 685 150	2,86%	Total		93 794 250 €	96 479 400 €	2 685 150	2,86%

A. Des recettes de fonctionnement qui repartent prévisionnellement à la hausse

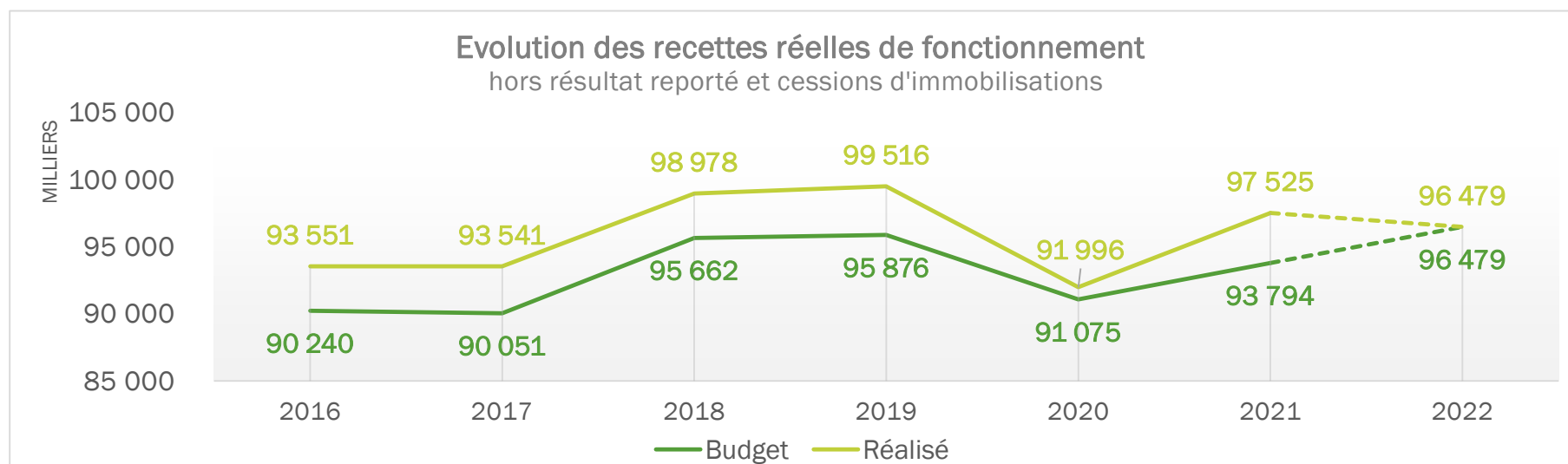
Les recettes de fonctionnement devraient enregistrer une hausse de **2,86 %** par rapport à 2021 sous l'effet d'un rebond des recettes tarifaires, fiscales et des subventions. Leur niveau attendu devrait même être supérieur aux inscriptions budgétaires de l'exercice 2019.

Les recettes sont établies sur la base d'un scénario de sortie de crise sanitaire avec un retour progressif à la normale. A ce stade, il n'est néanmoins pas tenu compte des éventuels impacts de la crise ukrainienne sur les finances de la Ville de Colmar.



Chap.	Libellés des chapitres	BP + BS 2021	BP 2022	Evolution en €	Evolution en %
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	13 446 700 €	14 061 400 €	614 700 €	4,57%
73	Impôts et taxes	57 190 000 €	58 966 000 €	1 776 000 €	3,11%
74	Dotations, subventions et participations	18 784 650 €	19 484 700 €	700 050 €	3,73%
75	Autres produits de gestion courante	1 980 300 €	1 970 200 € - 10 100 €	- 10 100 €	- 0,51%
76	Produits financiers	923 500 €	923 500 €	- €	0,00%
77	Produits exceptionnels	496 100 €	163 600 € - 332 500 €	- 332 500 €	- 67,02%
013	Atténuation de charges	973 000 €	910 000 € - 63 000 €	- 63 000 €	- 6,47%
Total		93 794 250 €	96 479 400 €	2 685 150 €	2,86%

Le graphique ci-dessous permet de voir que sur la période 2016 à 2019, les recettes réelles de fonctionnement réalisées connaissent une tendance haussière avec un fort rebond en 2018 et 2019. Le choc de 2020 a évidemment eu un impact important avec **7,5 M€** de recettes en moins par rapport 2019.





En 2021, les recettes repartent à la hausse, sans pour autant atteindre le niveau de 2019. Avec **96,5 M€** de recettes réelles de fonctionnement inscrites en 2022, le budget 2022 s'inscrit dans la prudence.

1. Chapitre 70 – produits des services, du domaine et ventes diverses

Ce chapitre est en forte croissance de **615 K€ (4,57 %)** pour retrouver voire dépasser son niveau d'avant crise. Plus précisément, les recettes liées au stationnement sont revues à la hausse de **338 K€** pour tenir compte de la reprise de la fréquentation touristique ainsi que des marchés de Pâques et Noël.

Ainsi, elles devraient s'établir à **5 285 K€** en 2022 contre **4 947 K€** en 2021.

Les redevances d'occupation du domaine public sont réévaluées de **99 K€**, dont **35 K€** pour le Musée Animé du Jouet et des Ptits Trains et **60 K€** pour les aménagements urbains.

Les prestations de services à caractère culturel, sportif, social et autres sont également revalorisées de **50 K€**.

Les autres produits comprenant principalement les remboursements par divers organismes (CCAS, Colmar Agglomération, Musée Unterlinden, Musée du Jouet ...) de frais de personnel, de gestion et d'administratif augmentent de **65 K€**.

Cependant les recettes du produit des services inscrites au budget 2022 restent prudentes compte tenu des répercussions de la crise sanitaire. Ainsi, elles restent à un niveau inférieur à celui atteint en 2019. Cet écart s'explique principalement par la prudence qui a régné sur les prévisions de recettes de stationnement (**6 460 K€** réalisés en 2019 contre **5 285 K€** budgétés en 2022).

Il est rappelé que les deux actions inscrites dans le programme de l'actuelle municipalité sont maintenues en 2022 :

- **les 3 accès gratuits par habitant pour les piscines, représentant une baisse de recettes estimée à 150 000 € ;**
- **la diminution du tarif du macaron de stationnement qui a été porté de 600 € à 180 € pour les résidents du centre-ville. Et ce d'autant plus que cette mesure s'est avérée particulièrement productive : une baisse tarifaire bien réfléchie engendre un accroissement des recettes, grâce à l'effet d'aubaine qu'elle procure.**

2. Chapitre 73 – impôts et taxes

Les impôts et taxes sont globalement revalorisés de **1 776 K€**, dont principalement **1 200 K€** pour l'attribution de compensation (**+ 1 030 K€**) et la dotation de solidarité communautaire (**+ 170 K€**).

Les contributions directes augmentent de **1 230 K€** pour atteindre **32 110 K€**.



Cette évolution résulte principalement de la forte revalorisation des valeurs locatives qui est déterminée en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre les mois de novembre 2020 et novembre 2021, conformément à l'article 99 de la loi de finances pour 2017. Les bases fiscales font ainsi l'objet pour l'année 2022 d'une actualisation forfaitaire automatique significative de **+ 3,4 %**, en raison du retour de l'inflation consécutive notamment à la flambée des prix de l'énergie.

Suite à la notification des bases prévisionnelles par l'Etat, les **contributions directes** se ventilent de la manière suivante :

- **898 K€** au titre de la taxe d'habitation, dont :
 - **684 K€** pour les résidences secondaires et autres locaux meublés,
 - **214 K€** au titre des logements vacants,
- **30 838 K€** pour la taxe sur les propriétés bâties, dont **1 698 K€** au titre du coefficient correcteur,
- **374 K€** pour la taxe sur les propriétés non bâties.

Conformément à l'engagement pris dans le cadre de la nouvelle mandature, les taux d'imposition de fiscalité directe locale resteront inchangés en 2022.

Ainsi, il n'y aura **pas de hausse des taux en 2022**.

En raison de la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales, seuls les taux suivants devront être votés en 2022, à savoir :

- **33,00 %** pour la taxe foncière bâtie (TFB)
- **54,93 %** pour la taxe foncière non bâtie (TFNB).

Le produit de la taxe sur les friches commerciales est ajusté à la baisse de **825 K€** pour tenir compte du réalisé du compte administratif 2021.

Par ailleurs, les reversements par Colmar Agglomération des ressources fiscales transférées sont en croissance de **1 200 K€**, dont :

- **+ 1 030 K€** pour l'attribution de compensation. Cette augmentation résulte de la fin du prélèvement opéré au titre du financement de la ligne TGV. En effet, une convention de dette récupérable avait été établie entre la Ville de Colmar et Colmar Agglomération pour la période 2009 à 2019. Dans ce cadre, Colmar Agglomération remboursait à la Ville de Colmar la dette et ses frais contractés pour le financement de la ligne TGV. Parallèlement, Colmar Agglomération diminuait d'autant l'attribution de compensation reversée à la Ville de Colmar ;
- **+ 170 K€** pour la dotation de solidarité communautaire qui répond à un besoin de péréquation au sein des intercommunalités.

En ce qui concerne les autres impôts et taxes, sont prudemment réévalués par rapport à 2021 :

- les **droits de place** à hauteur de **116 K€** ;



- la **taxe de séjour** progresse certes de **70 K€** entre les budgets 2022 et 2021 pour atteindre **950 K€**, mais reste nettement inférieure au réalisé 2019 (**1 418 K€**) pour revenir à un niveau légèrement supérieur à celui des inscriptions budgétaires de l'année 2019, en tablant sur un retour à la normale de l'activité touristique.

3. Chapitre 74 – dotations, subventions et participations

Les dotations, subventions et participations sont en croissance de **700 K€** par rapport à 2021 pour s'établir à **19 485 K€**.

Le montant alloué par l'Etat au titre de la **DGF** est par prudence, ajusté à la baisse de **565 K€** pour tenir compte des réformes successives de la fiscalité avec la poursuite de la fin programmée de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la baisse des impôts de production qui a été opérée en 2021.

En effet, elles impactent les critères de richesse des communes (effort fiscal et potentiel financier) qui sont réformés à compter de 2022 et pris en compte pour déterminer les montants des différentes composantes de la DGF.

La DGF pourrait ainsi s'établir à **12 940 K€** contre **13 505 K€** en 2021. Cette évolution se fonde notamment sur :

- une augmentation de **100 K€** de la **Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.)** en lien avec l'augmentation de l'enveloppe au niveau national de **95 M€**,
- un recul de **25 K€** de la **dotation forfaitaire** qui résulte notamment de :
 - la diminution de la part population, entre 2021 et 2022, qui dépend directement des recensements effectués par l'INSEE ;
 - l'écrêtement opéré chaque année sur la dotation forfaitaire pour financer les enveloppes supplémentaires de dotation de solidarité urbaine et de dotation de solidarité rurale, à budget constant pour l'Etat ;
- une baisse prudentielle de **640 K€** de la **dotation nationale de péréquation** qui pourrait être fortement impactée par la réforme des critères de richesse.

Par ailleurs, les participations versées par les **autres organismes** sont revues à la hausse de **939 K€**, dont notamment **929 K€** à destination de la petite enfance. Cette évolution tient compte notamment d'une augmentation attendue des participations parentales et de la Prestation de Service Unique (PSU) versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). S'ajoute également le bonus de territoire versée dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG). Il s'agit d'un nouveau dispositif conventionnel de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

La compensation fiscale versée par l'Etat au titre de la réduction de **50 %** des valeurs locatives des locaux industriels servant de base au calcul de la taxe foncière et de la cotisation foncière des entreprises (CFE), augmente de **334 K€**.



4. Chapitre 75 – autres produits de gestion courante

Ils sont en léger repli de **10 K€** pour tenir compte d'une baisse des revenus des immeubles en 2022 suite à des cessions réalisées en 2021 (garages et immeubles).

5. Chapitre 76 – produits financiers

Les produits financiers enregistrent principalement les dividendes versés par la Société Colmarienne de Chauffage Urbain (S.C.C.U.) et par Vialis. Ils restent globalement stables pour atteindre **924 K€**.

6. Chapitre 77 – produits exceptionnels

Ils sont en repli de **333 K€** pour s'établir à **163 K€** contre **496 K€** en 2021. Cependant, en 2021, ce chapitre avait enregistré un produit exceptionnel de **432 K€** au titre du protocole transactionnel relatif aux surcoûts engendrés par la mise en conformité aux normes de sécurité incendie du Musée Unterlinden.

Pour autant, ce chapitre comprend notamment en 2022, le produit issu des certificats d'économie d'énergie pour un montant de **67 K€** au titre des travaux réalisés dans les écoles Brant et Saint-Exupéry ainsi que du gymnase du Ladhof.

7. Chapitre 013 – atténuations de charges

Ce chapitre est en reflux de **6,47 %** passant de **973 K€** en 2021 à **910 K€**. Cette évolution découle notamment d'un ajustement à la baisse de **60 K€** du remboursement de la part agent pour les titres restaurant afin de se rapprocher prudemment du réalisé 2021.

B. Des dépenses de fonctionnement qui restent contenues

L'évolution des dépenses de fonctionnement est, cette année encore, bien maîtrisée, et ce, malgré le maintien de dépenses (**508 K€** en 2022) rendues nécessaires pour faire face à l'épidémie de la Covid-19 (achat de produits désinfectants, gel hydroalcoolique, gants, masques, augmentation de la fréquence de nettoyage des locaux des bureaux partagés, annulations de spectacles ou redevances ...). Si le port du masque n'est aujourd'hui plus obligatoire, il convient de rester vigilant face à la contagiosité de nouveaux variants. C'est pourquoi, par exemple, la Ville de Colmar a préféré continuer à inscrire des crédits pour faire face au maintien du protocole sanitaire « jaune » dans les écoles.

Les évolutions par chapitres budgétaires sont les suivantes :



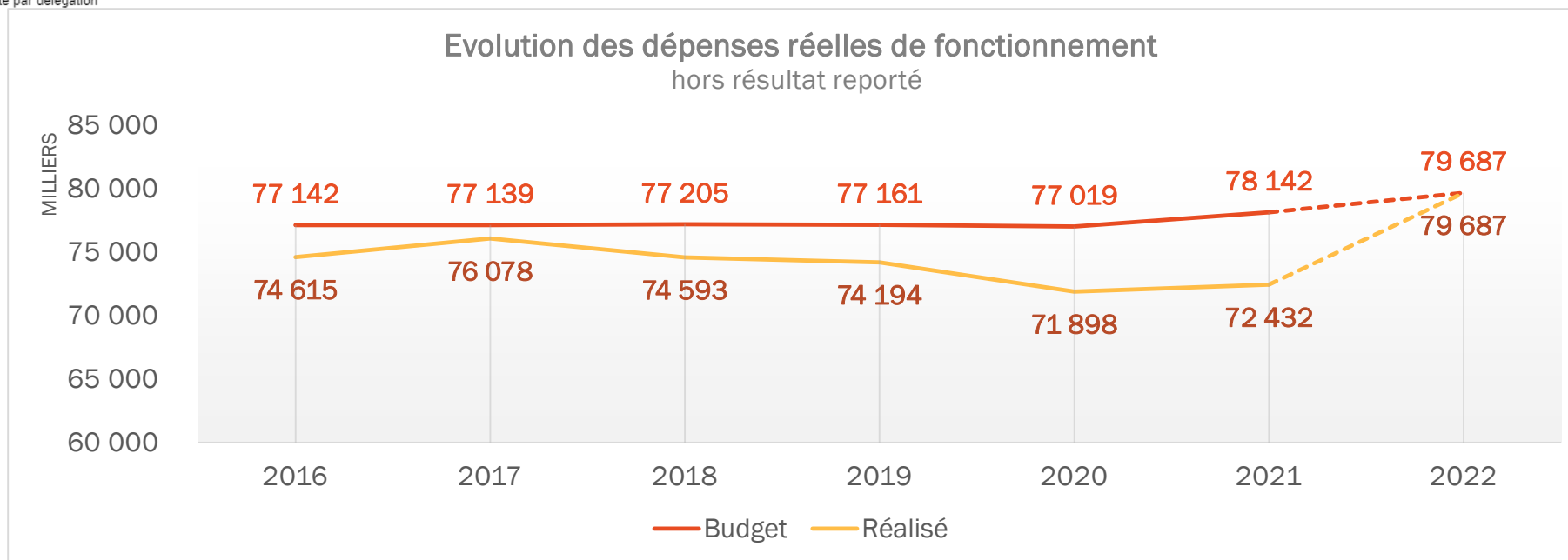
Chap.	Libellés des chapitres	BP + BS 2021	BP 2022	Evolution en €	Evolution en %
011	Charges à caractère général	18 440 273 €	21 183 700 €	2 743 427 €	14,88%
012	Charges de personnel et frais assimilés	45 336 800 €	46 800 000 €	1 463 200 €	3,23%
65	Autres charges de gestion courante	10 276 400 €	9 026 100 €	- 1 250 300 €	- 12,17%
66	Charges financières	1 374 200 €	1 175 000 €	- 199 200 €	- 14,50%
67	Charges exceptionnelles	1 145 900 €	389 066 €	- 756 834 €	- 66,05%
68	Dotations aux provisions	- €	814 000 €	814 000 €	
014	Atténuation de produits	1 518 000 €	299 500 €	- 1 218 500 €	- 80,27%
022	Dépenses imprévues	50 000 €	- €	- 50 000 €	- 100,00%
Total		78 141 573 €	79 687 366 €	1 545 793 €	1,98%

Les évolutions contrastées que l'on observe par chapitre résultent notamment :

- d'un changement d'imputation comptable des dépenses liées aux concessions de services publics (Préalys et Musée Animé du Jouet et des Ptits Trains) qui passent du chapitre 65 au chapitre 011 pour un montant de **1 106 K€** ;
- par la constitution de provisions conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes pour **814 K€** ;
- de l'impact de facteurs exogènes, tels que la hausse du prix de l'énergie et les dépenses induites de la crise de la Covid-19 avec notamment la mise en œuvre du protocole sanitaire dans les écoles.

Sur la période 2016 à 2019, les dépenses réelles de fonctionnement réalisées sont restées globalement stables. En 2020 et partiellement en 2021, l'annulation des activités, séjours et spectacles en raison des confinements a notamment compensé le financement de dépenses supplémentaires liés à la mise en place de protocoles sanitaires.

Le budget 2022 prend en compte un certain nombre de contraintes exogènes et endogènes qu'il convient prudemment de prévoir : hausse des prix de l'énergie, augmentation du coût des matières premières, revalorisation du point d'indice de la fonction publique et constitution de provisions.



1. Chapitre 011 – charges à caractère général

Les charges à caractère général affichent une forte hausse apparente de **2 743 K€ (+ 14,88 %)** pour atteindre **21 184 K€** contre **18 440 K€** en 2021.

En tenant compte du changement d'imputation comptable des dépenses liées aux concessions de services publics pour **1 106 K€** et en neutralisant l'inscription d'un crédit provisionnel de **750 K€** pour faire face à la hausse des prix de l'énergie ; les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de **4,8 %**.

C'est ainsi que **887 K€** sont consacrés principalement à :

- la réouverture des Dominicains de Colmar pour **170 K€** (énergie, chauffage, maintenance, nettoyage des locaux, gardiennage, communication ...);
- le recours accru à l'externalisation du nettoyage des locaux (**+ 218 K€**) essentiellement pour les piscines (**+ 118 K€**), les gymnases (**+ 23 K€**) et le conservatoire (**+ 32 K€**) ;
- les frais de déménagement des collections des archives municipales pour **100 K€** et du Musée d'Histoire Naturelle pour **31 K€** ;
- la reprise des activités des services avec notamment un retour à la normale pour 2022 de la programmation théâtrale pour **75 K€** ;



- le lancement du projet « Cité Educative » (60 K€) qui vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans ;
- la révision de l'aide financière rebaptisée « une naissance, une adoption, un cadeau ! » pour 44 K€ ;
- la création d'un espace France Service dans le quartier Europe (+ 10 K€) qui a vocation à permettre aux habitants de procéder aux principales démarches administratives, accompagnée ou en autonomie ;
- l'extension du dispositif de bourses au permis de conduire pour les véhicules à deux roues pour 20 K€ ;
- la mise en œuvre de l'analyse des pratiques professionnelles pour le service de la petite enfance (+ 10 K€) ;
- la participation du service espaces verts à l'édition « Folie'flore » au mois d'octobre 2022 à Mulhouse (+ 10 K€) ;
- les festivités du centenaire du musée Bartholdi pour 25 K€.

2. Chapitre 012 – charges de personnel

Les charges de personnel sont réévaluées de 1 463 K€ pour atteindre 46 800 K€ contre 45 337 K€ en 2021.

Comme chaque année, la Ville devra assumer les contraintes exogènes et endogènes classiques pour une collectivité :

- l'impact de l'effet Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) qui se traduit par le coût des avancements et des promotions ;
- la hausse du minimum de traitement au niveau du SMIC au 1er janvier 2022 ;
- l'organisation des élections présidentielles et législatives.

Cependant, une nouvelle donne se rajoute en 2022 avec l'annonce très récente du Gouvernement du dégel du point d'indice de la fonction publique dont l'ampleur n'est pas connue. Compte tenu de l'inflation, il est proposé de prévoir un budget de 400 K€ en réserve afin de pouvoir faire face à cette mesure décidée nationalement. C'est l'équivalent d'une hausse de 2% du point d'indice à compter du 1^{er} juillet.

Au total, les contraintes exogènes et endogènes impactent donc au total le budget RH de 850 K€.

Le budget 2022 tient compte également de la refonte progressive d'une politique Ressources Humaines qui se veut plus attractive :

- la réforme de la modulation de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) en fonction des absences ;
- la refonte du Complément Indemnitaire Annuel en lien direct avec l'évaluation professionnel ;
- la mise en place du forfait de mobilité durable.

Par ailleurs, la Ville de Colmar prévoit de faire un effort indemnitaire en direction des métiers d'expertise ou d'encadrement en tension et d'attirer de nouvelles compétences. Le budget 2022 tient compte également de la création de 9 Equivalent Temps Plein (ETP) portant ainsi le nombre d'emplois budgétaires de la collectivité à 1 079.



Au total, c'est un budget de plus de 600 K€ qui est dédié à la refonte de la politique RH en 2022.

Créations de postes 2022	Cadre(s) d'emplois (grade à déterminer selon le profil du candidat retenu)	ETP	Affectation
Educateur sportif terrestre	Educateurs des APS	1	Direction des sports
Chargé de projets sportifs	Rédacteurs	1	Direction des sports
Animateur	Adjoints d'animation	1	Centre socio culturel
Animateur	Adjoints d'animation	1	Centre socio culturel
Animateur	Adjoints d'animation	1	Centre socio culturel
Enseignant artistique (clavecin/basse continue)	Professeurs d'enseignement artistique	0,5 (temps non complet)	CRD de Musique et de Théâtre
Enseignant artistique (batterie)	Assistants d'enseignement artistique	0,5 (temps non complet)	CRD de Musique et de Théâtre
Technicien (spectacle vivant)	Adjoints techniques	1	Salle de Spectacles Europe
Technicien (support informatique)	Techniciens	1	Informatique
travailleur social (chargé du RSA)	Assistants socio éducatifs	1	CCAS
Chargé de mission Ville d'Art et d'Histoire	Attaché de conservation	Sans impact	Direction de la Culture

Nota Bene : L'emploi non permanent de chargé de mission Ville d'Art et d'Histoire, créé au 01/01/2022, concerne un futur recrutement à temps complet dans le cadre d'un contrat de projet de 2 ans, en lieu et place d'une mise à disposition via le Centre de Gestion.

Il est rappelé que la mise à jour du tableau des effectifs concernant les grades sera faite en fonction des mouvements de personnels liés aux recrutements, mobilités internes, réussites aux concours, avancements de grade et promotions internes, et ce à effectif constant, tel que prévu au budget.

3. Chapitre 65 – autres charges de gestion courante

Elles sont en repli de **1 250 K€** pour s'élever à **9 026 K€** contre **10 276 K€** en 2021.



Cette évolution est principalement liée aux subventions versées aux associations et aux organismes publics qui accusent une baisse apparente avec un montant passant de **7 947 K€** en 2021 à **6 708 K€** en raison :

- du changement d'imputation comptable des dépenses liées aux concessions de services publics comme évoqué au chapitre 011 (- **1 106 K€**) ;
- la subvention d'équilibre versée au CCAS (- **339 K€**) suite à un moindre besoin de financement du fait de l'accumulation d'un résultat excédentaire ;
- de la baisse apparente de **89 K€** des subventions à destination des structures associatives œuvrant dans le domaine de la petite enfance, dans la mesure où le bonus territoire est à présent directement versé par la CAF aux gestionnaires d'équipement en lieu et place de la collectivité.

En neutralisant les effets des éléments exposés ci-dessus, les subventions aux associations augmentent de **297 K€** de budget à budget, hausse qui s'explique par la reprise prévisible des activités et des évènements des associations en 2022.

Les contingents et participations obligatoires restent globalement stables et s'établissent à **1 558 K€** contre **1 549 K€** en 2021.

Ils comprennent principalement :

- la contribution versée pour le soutien aux activités de l'Opéra National du Rhin dans le cadre d'un fonctionnement intercommunal associant les Villes de Strasbourg, Mulhouse et Colmar avec le soutien de l'Etat, de la Région Grand Est et de l'Eurométropole de Strasbourg pour **563 K€** ;
- la participation obligatoire aux frais de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles des écoles privées placées sous contrat d'association (Institut de l'Assomption et Institution Saint-Jean) pour **605 K€** ;
- la participation pour la Brigade Verte pour **154 K€** ;
- la participation au syndicat forestier de Colmar pour **113 K€** ;

- **+ 10 K€ pour le financement de micro-projets portés par le Conseil des Sages.**

Le montant des indemnités des élus reste quasiment inchangé à **685 K€** contre **691 K€** en 2021. Elles comprennent également les frais de représentation alloués annuellement au Maire pour **5 K€**.



4. Chapitre 66 – charges financières

Les charges financières sont une nouvelle fois en recul de **199 K€** passant de **1 374 K€** en 2021 à **1 175 K€**.

Ce résultat est obtenu grâce à un taux moyen très bas de notre portefeuille de dette (**1,47 %** en 2021) quasiment sanctuarisé du fait d'un poids substantiel des emprunts à taux fixe dans notre encours de dette (**+ 75 %**), ainsi que d'une faible augmentation de l'encours de dette de **400 K€** en 2021.

5. Chapitre 67 – charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles sont en reflux de **757 K€**. Elles atteignent **389 K€** contre **1 146 K€** en 2021.

En 2021, ce chapitre avait fait l'objet notamment d'un abondement exceptionnel de **450 K€**, lors du budget supplémentaire 2021, au titre du non-recouvrement du personnel mis à disposition de la Société SCHONGAUER à due proportion des fermetures imposées au Musée Unterlinden pendant les confinements. Pour autant, cette mesure exceptionnelle n'a pas vocation à être pérennisée.

Le budget 2022 comprend prudemment encore des crédits dédiés aux remboursements liés à l'annulation de spectacles ou de manifestations. Cependant, ils font l'objet d'un ajustement à la baisse de **99 K€**.

Par ailleurs, les subventions d'équilibre qui étaient versées aux budgets annexes sont supprimées pour un montant de **248 K€** en raison de leur dissolution.

6. Chapitre 68 – dotations aux provisions

Afin de répondre aux recommandations de la Chambre Régionale des comptes, il est proposé de constituer des provisions à hauteur de **814 K€**, dont :

- **10 K€** au titre des restes à recouvrer sur compte de tiers dont le recouvrement paraît compromis ;
- **804 K€** au titre de contentieux en cours, notamment :
 - un recours de l'assureur en responsabilité civile de Colmar Agglomération contre la Ville de Colmar suite au déversement de béton dans les canalisations d'assainissement dans le cadre des travaux d'extension du musée Unterlinden ;
 - une réclamation d'une entreprise de gros œuvre dans le cadre des travaux d'extension du musée Unterlinden, portant sur une indemnisation relative à la durée et aux travaux supplémentaires qu'elle a dû effectuer pour le lot Muséographie.

7. Chapitre 014 – atténuations de produits

Elles sont en reflux de **1 219 K€** pour s'établir à **300 K€** contre **1 518 K€**.

Cette évolution s'explique par :

- une baisse de **189 K€** du reversement d'une partie du produit de la taxe de séjour à l'office de tourisme et à la Collectivité européenne d'Alsace. Ces reversements interviennent avec décalage en fonction des recettes encaissées ;



- une diminution importante de **720 K€** des dégrèvements accordés par les services fiscaux pour la taxe sur les friches commerciales. Elle s'explique par le fait que l'essentiel des rattrapages sur les années antérieures a été opéré ;
- la suppression en 2022 pour un montant de **310 K€** de la contribution au FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal). Il est le principal dispositif national de péréquation horizontale entre collectivités territoriales en France, permettant chaque année la redistribution de **1 Md d'euros** de ressources entre les ensembles intercommunaux. Une fraction des ressources fiscales des collectivités considérées comme « riches » est prélevée pour être redistribuée aux collectivités considérées comme « pauvres ».

A compter de l'exercice 2022, Colmar Agglomération a décidé de prendre en charge intégralement le FPIC pour l'ensemble des communes membres dans le cadre de la répartition « dérogatoire libre » qui nécessite une délibération adoptée à l'unanimité de l'ensemble des membres de l'organe délibérant de Colmar Agglomération dans un délai de **2 mois** à compter l'envoi des fiches d'information du FPIC par le Préfet.

III. Une capacité d'autofinancement prudente dans un contexte économique difficile

L'**autofinancement** est schématiquement déterminé par la différence entre le total des recettes et des dépenses de fonctionnement.

Entre 2016 et 2019, la capacité d'autofinancement (CAF) réalisée par la Ville de Colmar affiche une trajectoire haussière pour atteindre son meilleur résultat en 2019, soit **25,3 M€**. En 2020, la CAF a subi de plein fouet les conséquences de la crise sanitaire par une baisse conséquente des produits des services. En 2021, la reprise de la « vie normale » a relancé la capacité d'autofinancement de la Ville de Colmar, particulièrement grâce à une reprise de l'activité touristique et donc une relance des recettes de stationnement.

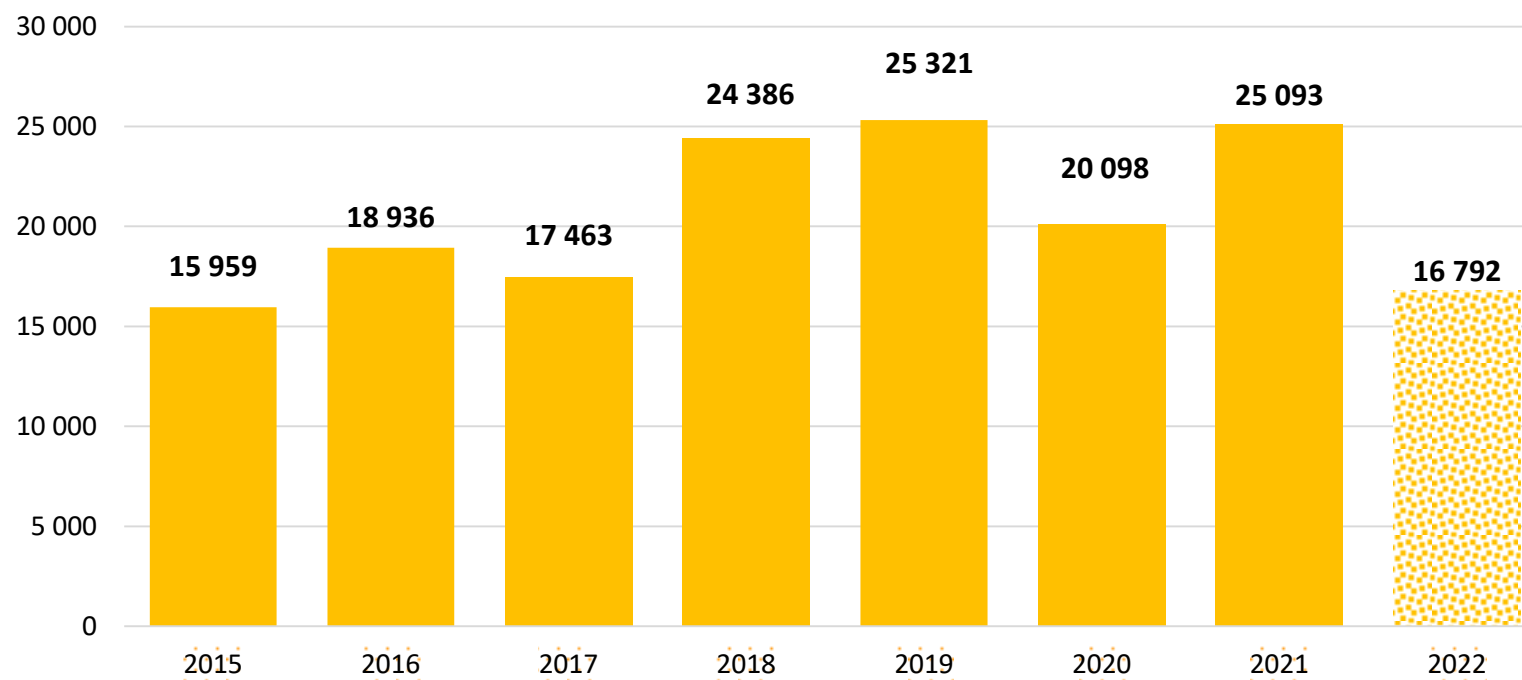
La CAF annoncée ou budgétaire en 2022 (**16,8 M€**) se veut ainsi très prudente en raison des multiples contraintes exogènes et endogènes auxquelles la Ville de Colmar doit potentiellement faire face.

Pour autant, l'autofinancement reste solide et permettra de financer une part non négligeable des investissements de la Ville de Colmar. **Rapporté aux 43 684 K€ de dépenses d'équipement, il permet de dégager un taux d'autofinancement de 39,3 % qui reste conséquent.**



K€

Evolution de l'autofinancement



COMPTES ADMINISTRATIFS

BP



IV. La section d'investissement

Dépenses						Recettes					
Chap.	Libellés	BP + BS 2021	B.P. 2022	Evolution		Chap.	Libellés	BP + BS 2021	B.P. 2022	Evolution	
				en €	en %					en €	en %
20	Immobilisations incorporelles	1 834 000	1 549 100	-284 900	-15,53%	13	Subventions d'investissement	3 267 100	4 051 825	784 725	24,02%
204	Subventions d'équipement	888 100	513 800	-374 300	-42,15%	16	Emprunts et dettes assimilées	7 000 000	9 000 000	2 000 000	28,57%
21 + 23	Immobilisations corporelles et en cours	16 594 986	11 043 025	-5 551 961	-33,46%		<i>dont emprunts</i>	7 000 000	9 000 000	2 000 000	28,57%
	Opérations d'équipement	16 194 500	29 577 600	13 383 100	82,64%	21 + 23	Immobilisations corporelles et en cours	56 600	56 600	0	0,00%
S/total : dépenses d'équipement		35 511 586	42 683 525	7 171 939	20,20%	S/total : recettes d'équipement		10 323 700	13 108 425	2 784 725	26,97%
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	176 000	176 000		10	Dotations, fonds divers et réserves	4 120 000	4 300 000	180 000	4,37%
13	Subventions d'investissement	0	0	0		165	Emprunts et dettes assimilées (dépôt et cautionnement)	2 800	2 000	-800	-28,57%
16	Emprunts et dettes assimilées	7 206 600	7 255 200	48 600	0,67%	27	Autres immobilisations financières	10 800	10 800	0	0,00%
	<i>dont emprunts</i>	7 202 700	7 252 100	49 400	0,69%	024	Produits des cessions	2 499 300	0	-2 499 300	-100,00%
020	Dépenses imprévues	1 000 000	700 000	-300 000	-30,00%						
S/total : dépenses financières		8 206 600	8 131 200	-75 400	-0,92%	S/total : recettes financières		6 632 900	4 312 800	-2 320 100	-34,98%
45	Opérations pour le compte de tiers	71 000	31 900	-39 100	-55,07%	45	Opérations pour le compte de tiers	71 000	32 600	-38 400	-54,08%
S/total : opération pour le compte de tiers		71 000	31 900	-39 100	-55,07%	S/total : opération pour le compte de tiers		71 000	32 600	-38 400	-54,08%
Total opérations réelles		43 789 186	50 846 625	7 057 439	16,12%	Total opérations réelles		17 027 600	17 453 825	426 225	2,50%
						Autofinancement		15 652 677	16 792 034	1 139 357	7,28%
						Excédent fonctionnement		11 108 910	16 600 766	5 491 857	49,44%
TOTAL		43 789 186	50 846 625	7 057 439	16,12%	TOTAL		43 789 186	50 846 625	7 057 439	16,12%



A. Les recettes d'investissement

Elles se ventilent en recettes d'équipement, recettes financières et opérations pour le compte de tiers.

Chapitres	Libellés des chapitres	BP + BS 2021	BP 2022	Evolution en €
13	Subventions d'investissement	3 267 100	4 051 825	784 725
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	7 000 000	9 000 000	2 000 000
21-23	Immobilisations corporelles et en cours	56 600	56 600	0
S/total : recettes d'équipement		10 323 700	13 108 425	2 784 725
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 120 000	4 300 000	180 000
165	Emprunts et dettes assimilées (dépôts et cautionnements reçus)	2 800	2 000	-800
27	Autres immobilisations immobilières	10 800	10 800	0
024	Produits des cessions	2 499 300	0	-2 499 300
S/total : recettes financières		6 632 900	4 312 800	-2 320 100
45	Opérations pour le compte de tiers	71 000	32 600	-38 400
S/total : opération pour le compte de tiers		71 000	32 600	-38 400
Total des opérations réelles d'investissement		17 027 600	17 453 825	426 225
Autofinancement		15 652 677	16 792 034	1 139 357
Excédent fonctionnement		11 108 910	16 600 766	
Total		43 789 186	50 846 625	7 057 439



1. Les recettes d'équipement

a) Les subventions d'investissement

Elles s'élèvent à **4 052 K€** et se décomposent comme suit :

- la **Région Grand Est**, pour **75 K€**, dont :
 - ✓ Gymnase Bel'Air 75 K€
- l'**Etat**, pour **1 367 K€**, dont :
 - ✓ restauration complète du Koifhus 120 K€
 - ✓ gymnase Bel'Air 190 K€
 - ✓ renouvellement urbain Bel'Air Florimont 101 K€
 - ✓ site patrimonial remarquable 6 K€
 - ✓ amendes de police 950 K€
- **Colmar Agglomération** pour **2 162 K€**, dont :
 - ✓ restructuration du Parc et Ateliers Municipaux 1 800 K€
 - ✓ utilisation de l'infrastructure informatique 362 K€
- la **Collectivité européenne d'Alsace** pour **137 K€** :
 - ✓ convention relative à l'entretien des routes départementales 137 K€
- les **autres organismes** pour **311 K€**, dont notamment :
 - ✓ Vialis : travaux enrobés 10 K€
 - ✓ CAF pour l'achat des équipements des crèches 27 K€
 - ✓ CAF pour les travaux des crèches et des centres sociaux 267 K€
 - ✓ SRC Tennis pour travaux Waldeslust 7 K€

b) Les emprunts

Pour financer des investissements en forte progression en 2022, le recours à l'emprunt prévisionnel s'élève à **9 M€**.

c) Les immobilisations

Cette ligne budgétaire enregistre les écritures de régularisation comptables annuelles du prorata de TVA pour le parking Lacarre pour **56 600 €**.



2. Les recettes financières

a) Les dotations, fonds divers et réserves

Elles s'établissent à **4 300 K€** et comprennent :

- le remboursement du F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) pour **3 900 K€**. Il est rappelé qu'il porte sur les dépenses d'équipement réalisées au cours de l'exercice 2021 ;
- la taxe d'aménagement atteint **400 K€**. Elle s'applique à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (*permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable*) et aux opérations qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles.

b) Les dépôts et cautionnements reçus

Ils enregistrent le montant des cautions encaissé par la Ville pour les locations immobilières pour **2 K€**.

c) Les autres immobilisations financières

Il s'agit du remboursement annuel par le SRC Escrime du fonds associatif avec droit de reprise versé par la Ville de Colmar en 2018 pour un montant de **65 K€** dans le cadre du plan de redressement pour **11 K€**. L'apport en fonds associatif était destiné à reconstituer le fonds de roulement nécessaire au rétablissement de l'équilibre financier de l'association.

d) Les opérations pour compte de tiers

Les opérations pour compte de tiers enregistrent en recettes l'émission des titres à l'encontre des tiers au titre :

- de l'aménagement de la Rocade Verte Ouest dans le cadre duquel des travaux de pavage ou de pose d'enrobés seront réalisés par la Ville de Colmar pour le compte de riverains pour **13 K€** ;
- des travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement réalisés pour le compte de Colmar Agglomération lors de la construction du parking de la Montagne Verte pour **13 K€**.

S'agissant d'opérations réalisées pour le compte de tiers, des dépenses sont inscrites au budget pour un montant identique.

B. Les dépenses d'investissement

Les dépenses totales d'investissement (*hors gestion active de la dette neutralisée par un montant identique en recettes et restes à réaliser*) se montent à **50 847 K€** pour le BP 2022, contre **43 789 €** en 2021.

Les dépenses d'investissement évoluent de la façon suivante en 2022 par rapport à 2021 :



Chapitres	Libellés des chapitres	BP + BS 2021	BP 2022	Evolution en €
20	Immobilisations incorporelles	1 834 000	1 549 100	-284 900
204	Subventions d'équipement	888 100	513 800	-374 300
21-23	Immobilisations corporelles et en cours	16 594 986	11 043 025	-5 551 961
	Opérations d'équipement	16 194 500	29 577 600	13 383 100
S/total : dépenses d'équipement		35 511 586	42 683 525	7 171 939
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	176 000	176 000
13	Subventions d'investissement	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	7 206 600	7 255 200	48 600
020	Dépenses imprévues	1 000 000	700 000	-300 000
S/total : dépenses financières		8 206 600	8 131 200	-75 400
45	Opérations pour le compte de tiers	71 000	31 900	-39 100
S/total : opération pour le compte de tiers		71 000	31 900	-39 100
Total des opérations réelles d'investissement		43 789 186	50 846 625	7 057 439

On relève un net rebond des dépenses d'équipements qui atteignent un niveau très élevé.

Avec près de 43 M€, la Ville de Colmar participera cette année encore à remplir les carnets de commandes des entreprises et contribuera ainsi à la croissance économique. C'est une promesse tenue dans le programme électoral de la municipalité actuelle.

Il est rappelé que la municipalité a pour volonté de préserver un niveau d'investissement élevé avec un montant estimatif de 155 M€ programmé sur la période 2022 à 2026.

1. Les dépenses d'équipement

Les **dépenses d'équipement** retrouvent un niveau très élevé en raison notamment du décalage, en 2022, des travaux et des projets en cours qui n'ont pu être réalisés en 2021, en raison de la crise de la Covid-19.



Elles s'établissent à **42 684 K€** contre **35 512 K€** en 2021 et se répartissent comme suit :

a) *Les dépenses récurrentes*

Elles atteignent un montant de **13,11 M€**.

AMENAGEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE	
HORS OPERATIONS	BP 2022
Travaux de requalification de voirie	
Rue de la Vinaigrerie, convention CEA, couches de roulements, frais d'études, ouvrages d'art	1 533 K€
Amélioration de l'éclairage public et de la signalisation	377 K€
Aménagement et travaux d'espaces verts urbains	
Végétalisation des pieds d'arbres, Journée de l'Arbre, mise en conformité de places de jeux, réaménagement de squares, acquisition de matériels divers et de transports ...	1 189 K€
Propreté urbaine	474 K€
Gros entretien renouvellement et matériels	
Parcs de stationnement	259 K€
Réseaux informatiques et matériels	
Terrains et bâtiments	760 K€
Acquisitions, terrains et bâtiments	
Subventions achat vélo	90 K€
Subventions ravalement de façades et vitrines	80 K€
Sous-Total Hors Opérations	4,76 M€



PROGRAMME CULTUREL

HORS OPERATIONS	BP 2022
Médiathèques et bibliothèques	174 K€
Gros entretien renouvellement et mobiliers	
Théâtre, Comédie de Colmar, Opéra du Rhin	491 K€
Gros entretien renouvellement et matériels	
Musées	176 K€
Gros entretien renouvellement, matériels, restaurations d'œuvres	
Salles polyvalentes	178 K€
Gros entretien renouvellement et matériels	
Conservatoire et arts plastiques	201 K€
Gros entretien renouvellement et matériels	
Grillen et salle de spectacles Europe	118 K€
Gros entretien renouvellement et matériels	
Archives	43 K€
Gros entretien renouvellement	
Lieux de culte et cimetières	486 K€
Gros entretien renouvellement et subventions	
Sous-Total Hors Opérations	1,87 M€



PROGRAMME ENFANCE

HORS OPERATIONS	BP 2022
Ecoles primaires	831 K€
Travaux amélioration bâtiments scolaires, cours d'écoles, mobiliers et matériels	
Ecoles maternelles	283 K€
Gros entretien renouvellement, aires de jeux et matériels	
Groupes scolaires	226 K€
Gros entretien renouvellement et matériels	
Restauration et sport scolaire	39 K€
Etude cantine périscolaire et aménagement gymnase scolaire	
Centres socio-culturels et action sociale	476 K€
Gros entretien renouvellement et matériels	
Petite enfance	526 K€
Gros entretien renouvellement, mobiliers et matériels	
Capteurs CO2 Ecoles et autres matériels	58 K€
Sous-Total Hors Opérations	2,44 M€



PREVENTION ET SECURITE

HORS OPERATIONS	BP 2022
Police municipale	428 K€
Matériels de vidéoprotection, véhicules et équipements	
Hôtel de police	17 K€
Gros entretien renouvellement	
Secours & Incendie	110 K€
Gros entretien renouvellement	
Sous-Total Hors Opérations	0,55 M€

PROGRAMME SPORTIF

HORS OPERATIONS	BP 2022
Gymnases	316 K€
Gros entretien renouvellement	
Stades	182 K€
Rénovations et gros entretien renouvellement	
Piscines	627 K€
Gros entretien renouvellement et Restauration	
Patinoire	111 K€
Rénovations et gros entretien renouvellement	
Autres équipements	281 K€
Gros entretien renouvellement	
Subventions associations pour équipements	10 K€
Sous-Total Hors Opérations	1,53 M€



MODERNISATION DES SERVICES

HORS OPERATIONS	BP 2022
Gros entretien Patrimoine	
Hôtel de Ville, Château Kiener, Maison des syndicats, mise en valeur, fontaines..	1 046 K€
Bâtiments services et logements communaux	
Foires et Marchés	
Parc expo, marché couvert et foires	179 K€
Equipements informatiques et progiciels	126 K€
Communication	
Applications web, magazines numériques, refonte de sites	235 K€
Matériels de transport, matériels techniques et outillages	372 K€
Sous-Total Hors Opérations	1,96 M€

b) *Les projets issus du plan pluriannuel d'investissement*

Ils s'établissent à **29,59 M€**.

AMENAGEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE

OPERATIONS D'EQUIPEMENT (AP/CP)	BP 2022
Renouvellement urbain Bel'Air-Florimont	1 396 K€
Montagne Verte : parking souterrain et parc	1 091 K€
Aménagement tronçons Ouest et Sud de la Rocade Verte	2 703 K€
Aménagement place de la Cathédrale	2 500 K€
Programme Voirie, Eclairage Public et Espaces Verts	5 305 K€
Sous-Total AP/CP	13,00 M€



PROGRAMME CULTUREL

OPERATIONS D'EQUIPEMENT (AP/CP)	BP 2022
Les Dominicains – Bibliothèque Patrimoniale	1 288 K€
Restauration complète du Koïfhus	524 K€
Unterlinden (Musée, Office de Tourisme et Monuments historiques)	127 K€
Restauration extérieure Cathédrale Saint Martin	800 K€
Restauration Eglise Saint Joseph	291 K€
	3,03 M€

PROGRAMME ENFANCE

OPERATIONS D'EQUIPEMENT (AP/CP)	BP 2022
Restructuration du centre socio-culturel « Florimont – Bel'Air »	1 685 K€
Sous-Total AP/CP	1,69 M€

PROGRAMME SPORTIF

OPERATIONS D'EQUIPEMENT (AP/CP)	BP 2022
Equipement couvert d'athlétisme	9 K€
Construction du gymnase Bel'Air	2 026 K€
Sous-Total AP/CP	2,04 M€



MODERNISATION DES SERVICES

OPERATIONS D'EQUIPEMENT (AP/CP)	BP 2022
Restructuration parc et ateliers municipaux	3 210 K€
Regroupement dépôts espaces verts	561 K€
Mise aux normes accessibilité bâtiments communaux	200 K€
Programme accessibilité bâtiments municipaux 2022 à 2026	790 K€
Programme rénovation énergétique bâtiments municipaux 2022 à 2026	2 010 K€
Schéma Directeur Informatique et modernisation des services	3 061 K€
Sous-Total AP/CP	9,83 M€

2. Les dépenses financières

Elles s'élèvent à **8 131 K€** et comprennent essentiellement :

- le remboursement en capital de la dette pour un montant de **7 250 K€** contre **7 200 K€** en 2021 ;
- les dépenses imprévues pour un montant de **700 K€**. Ces crédits permettront de faire face à une urgence pour engager, liquider et mandater une dépense non inscrite initialement au budget sans solliciter une décision modificative de l'assemblée délibérante.

3. Les opérations pour compte de tiers

Il s'agit d'inscrire des crédits à hauteur de **32 K€** pour notamment exécuter :

- les travaux de pavage ou de pose d'enrobés noirs pour le compte de riverains dans le cadre de l'aménagement de la Rocade Verte Ouest pour **13 K€** ;
- les travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement qui seront réalisés pour le compte de Colmar Agglomération dans le cadre de l'aménagement du parking de la Montagne Verte pour **13 K€**.

Ces dépenses sont compensées par une recette équivalente (cf chapitre 45 en recettes).



V. Synthèse des inscriptions budgétaires 2022 des trois budgets annexes dissous à compter du 31 décembre 2021 dans le budget principal

◆ Festival de Jazz ◆ Festival du Film ◆ Festival du Livre - Espace Malraux ◆

	Dépenses				Recettes			
	2019 Réalisé	2020 Réalisé (*)	2021 BP + BS	2022 BP	2019 Réalisé	2020 Réalisé (*)	2021 BP + BS	2022 BP
3148 FESTIVAL DU FILM	122 448,73	13 264,40	113 713,05	89 300,00	152 025,73	31 077,45	113 713,05	61 500,00
Fonctionnement	122 448,73	13 264,40	113 713,05	89 300,00	152 025,73	31 077,45	113 713,05	61 500,00
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT					50 525,73	29 577,00	17 813,05	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	115 675,73	13 264,40	110 213,05	86 500,00				
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 773,00		3 500,00	2 800,00				
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000,00				101 500,00			
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS						1 500,00	95 900,00	61 500,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS						0,45		
3118 FESTIVAL DE JAZZ	139 112,28	45 172,80	108 494,54	127 900,00	153 676,90	48 267,34	108 494,54	103 600,00
Fonctionnement	139 112,28	45 172,80	108 494,54	127 900,00	153 676,90	48 267,34	108 494,54	103 600,00
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT					15 062,35	14 564,62	3 094,54	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	126 365,35	42 127,51	89 494,54	115 150,00				
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	12 746,93	3 045,29	19 000,00	12 750,00				
013 ATTENUATIONS DE CHARGES						238,03		
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES					35 714,43	881,48	30 000,00	35 700,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					102 900,00	32 500,00	75 400,00	67 900,00
75 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					0,12	83,21		
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS								
3217 FESTIVAL DU LIVRE	286 253,02	40 785,69	292 122,39	300 100,00	306 861,83	68 158,08	292 122,39	141 550,00
Fonctionnement	286 253,02	40 785,69	292 122,39	300 100,00	306 861,83	68 158,08	292 122,39	141 550,00
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT					31 145,31	20 608,81	27 372,39	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	255 275,11	24 134,01	277 522,39	284 800,00				
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	29 989,91	16 651,68	14 300,00	14 300,00				
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	488,00							
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00		300,00	1 000,00				
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES					5 942,50	3 240,00	6 000,00	6 000,00
73 IMPOTS ET TAXES					47 974,00	324,00	41 000,00	41 000,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					221 800,02	42 499,98	217 750,00	94 550,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS						1 485,29		
3122 ESPACE A. MALRAUX	77 072,40	61 243,95	91 443,30	66 950,00	89 500,00	83 187,25	91 443,30	0,00
Fonctionnement	77 072,40	61 243,95	91 443,30	66 950,00	89 500,00	83 187,25	91 443,30	0,00
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT					20 000,00	12 427,60	21 943,30	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	77 072,40	61 243,95	91 443,30	66 950,00				
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES								
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES						460,00		
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					69 500,00	69 569,65	69 500,00	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS						730,00		
Total général	624 886,43	160 466,84	605 773,28	584 250,00	702 064,46	230 690,12	605 773,28	306 650,00

(*) En 2020, les dépenses et recettes de fonctionnement ont été impactées par l'annulation des Festivals et par une activité réduite pour l'espace Malraux en raison de la crise sanitaire